

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En raison de la crise sanitaire, à titre exceptionnel, et afin de faciliter le respect des « gestes barrières » et des mesures de distanciation sociale, le Conseil Municipal de la Commune se réunira, **au foyer communal**, sis rue du Bouloi, en séance ordinaire le

Vendredi 2 octobre 2020 à 19 h 00

La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Commune.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu précédent
- 2 - Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 3 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- 4 - Participation financière de la Commune pour un enfant scolarisé hors commune (ULIS) – Année scolaire 2019/2020
- 5 - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI Régie »
- 6 - Travaux d'éclairage public – Année 2021
- 7 - Travaux d'enfouissement des réseaux – Année 2021
- 8 - Organisation des Services Techniques
- 9 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe
- 10 - Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences
- 11 - Autorisation de recours au Service Civique
- 12 - Consultation téléphonie/internet
- 13 - Raccordement de la collectivité à l'application « @CTES »
- 14 - Battues aux nuisibles
- 15 - Vente d'herbe
- 16 - Achat de terrain – Emplacement réservé rue Denis Mercier
- 17 - Décision modificative n° 2 – Budget unique 2020 de la Commune
- 18 - Demande de subvention pour rénovation énergétique de l'immeuble sis 15 rue Saint Pierre
- 19 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
 - o 2020/01 : Bail de location du cabinet médical n° 5
- 20 - Questions diverses

En Mairie, le 24 septembre 2020

Le Maire,

Michael ROUSSEAU

